



ACTUALITÉ

Le sens du vote SNESUP



ACTUALITÉ

Médaille Fields :
l'Université française
à l'honneur



MONDES UNIVERSITAIRES

Un rapport sur l'orientation...
assez orienté



ENTRETIEN

Chantal Enguehard,
de l'Université de Nantes

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 547 SEPTEMBRE 2006

e s n e s u p

DOSSIER

Les contradictions de la mondialisation



Le temps de l'action syndicale

→ par Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP

À nouveau, à peine quelques jours après la reprise des multiples activités universitaires, nous sommes confrontés aux difficultés. Certes inégalement aiguës, épargnant plus ou moins certains sites ou certaines filières, elles handicapent toutes la réussite des étudiants et le rayonnement scientifique auquel pourtant nous nous attelons.

100 000 étudiants au moins sous le seuil de la pauvreté! Des centaines de milliers combinant difficilement petits boulots et études... et, face à cet appétit de savoirs et de qualifications, des «mesurettes» sociales dont le gouvernement se fait gloire. Quelques milliers d'ALINE (Allocation d'accès à l'autonomie de 300 €) n'inverseront pas une tendance lourde: la France ne fournit pas l'effort financier public suffisant pour assurer la formation supérieure des nouvelles générations: ni dans le soutien aux jeunes inscrits dans les cursus, ni dans le financement de ces cursus tant en budgets qu'en postes statutaires.

Les propositions de plan pluriannuel, lancées par le congrès du SNESUP de Dunkerque en mai dernier (voir l'encart spécial de notre numéro de juin dernier), ont reçu de nombreux témoignages de sympathie venus tant

des collègues que de larges secteurs de l'opinion. Elles sont bonifiées; c'est par leur expression et leur confrontation avec les exigences locales qu'elles s'imposeront comme incontournables.



Dès ces premières semaines de septembre, il s'agit dans les réunions ou les AG de rentrée, dans les instances (CS et CA) appelées à se prononcer sur les demandes d'emplois pour la rentrée 2007, d'interpeller les ministres, le gouvernement actuel - et aussi indirectement tous ceux qui fourbissent leurs arguments pour exercer le pouvoir politique - pour faire éclater le carcan budgétaire imposé. Bien sûr le SNESUP comme la FSU tout entière appelle à la grève et aux manifestations le 28 septembre prochain. Les coupes sombres opérées dans l'emploi public démembrement notre société et brident tous les moteurs de développement et de bien-être: formation, santé, culture... Si quelques créations d'emplois sont annoncées pour le supérieur et la recherche, c'est avant tout très loin des besoins (5 000 environ par an), c'est moitié moins que promis par Chirac et les siens. Ce honteux reniement est une autre raison d'agir!

Paris, le 5 septembre 2006

ACTUALITÉ 4

- Rentrée **Universitaire**
- Le sens du vote **SNESUP**
- L'Université française à l'honneur

MÉTIER 7

- **CAPN** des professeurs agrégés

INTERNATIONAL 8

- **Liban**: un mois de guerre
- L'actualité internationale du SNESUP

DOSSIER 9

Les contradictions de la mondialisation

La mondialisation, phénomène ancien est en constante mutation. S'y confrontent aujourd'hui inégalités de développement, volonté de domination, et résistance au néolibéralisme, luttes pour un «autre monde». Les formidables développements scientifiques et technologiques de ces dernières décennies ouvrent également à l'humanité des possibilités inédites...



MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Le privé pourra former des docteurs
- AERES: opacité et pilotage politique
- IUFM: réussir l'intégration
- Un rapport sur l'orientation... assez orienté

ENTRETIEN 20

- Avec **Chantal Enguehard**

SNESUP POINT COM 21

- Dès la rentrée, développer les forces du syndicat

HOMMAGES 22

- à **André Mandouze**
- à **Pierre Vidal-Naquet**

ÉPHÉMÉRIDE

JUILLET-AOÛT

Guerre du Liban, démarches du SNESUP en direction de l'Ambassade d'Israël et du ministère français des Affaires étrangères

11 SEPTEMBRE

CNESER plénier sur le projet de décret AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur)

13 SEPTEMBRE

Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) sur le projet de décret AERES

14 SEPTEMBRE

Commission Administrative Nationale du SNESUP

26 SEPTEMBRE

Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP) sur les non-titulaires

28 SEPTEMBRE

Grève à l'appel des fédérations syndicales de l'Éducation nationale

4 OCTOBRE

Date limite de réception des votes pour l'élection du CTPU

5 OCTOBRE

Réunion des Responsables de Sections SNESUP

16 OCTOBRE

Date limite de candidature à l'inscription sur les Listes de Qualification (Antares)

19-20 OCTOBRE

Conseil Délibératif Fédéral National (CDFN) de la FSU

FIN OCTOBRE

Publication du Rapport final de la Commission Hetzel (Université-Emploi)

RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Discrimination négative

Le bac 2006, on le sait, bat un record historique avec 81% de reçus. Signe de la conscience, de la réflexion et de la maturité des lycéens manifestées lors du mouvement contre le CPE...

Les inscriptions en classe prépa augmentent elles aussi : + 4,5% à l'issue de la procédure principale d'inscription. Et il y a eu un «second tour» : sur l'injonction du ministre, les recteurs étaient invités à repérer « les lycéens des quartiers qui ont bien réussi, notamment ceux qui ont obtenu une mention B ou TB et

qui n'ont pas été candidats à une place en classe prépa », pour leur proposer de s'inscrire en classe prépa. Pour que «l'école retrouve son rôle de promotion des talents, son rôle d'ascension sociale », pour « permettre à tous d'accéder aux voies de l'excellence ».⁽¹⁾

C'est donc bien la conception de nos ministres : aux classes prépa l'excellence et les moyens, aux universités ...? ●

(1) Discours de Gilles de Robien les 14 juin et 5 juillet.

Aline, les yeux pour pleurer

Matériellement, la rentrée universitaire 2006-2007 pour les étudiants s'annonce sous de mauvais auspices. L'augmentation importante de différents frais obligatoires (inscription, restauration, sécurité sociale...) et la faible revalorisation des aides versées aux étudiants la rendent encore plus difficile que les années précédentes. En effet, le cumul des différentes augmentations représente une hausse de 4,3% nettement supérieure à l'inflation (estimée à 1,9% pour l'année 2006). Dans le même temps, la hausse des aides ne suit pas. Elle est de 2,8% grâce, principalement, à l'augmentation de l'aide au logement (ALS). C'est la poursuite d'une tendance depuis la fin du plan social étudiant en 2001 : les dépenses obligatoires ont augmenté de 23% alors que les aides ont connu une hausse de 10% seulement. Dans le même temps, l'observatoire de la vie étudiante (OVE) chiffre à plus de 100 000 les étudiants qui sont en situation de grande pauvreté.

L'annonce par le Premier ministre de la création d'une allocation de rentrée, baptisée « allocation pour l'installation étudiante » (ALINE) versée aux seuls étudiants boursiers s'installant dans un logement autonome, est complètement insuffisante pour redresser la situation. Cette aide de 300 euros sera versée à environ 80 000 étudiants soit 3,5% d'entre eux. Orchestrée médiatiquement, cette mesure est en complet décalage avec les besoins des étudiants.

C'est une dénudation de l'annonce du 14 juillet du Président de la République qui avait laissé entendre que serait créée une allocation de rentrée universitaire semblable à l'allocation de rentrée sco-



Malgré tout, l'envie d'étudier

laire, versée à un nombre important de bénéficiaires.

De plus, Dominique de Villepin dément l'exonération de la taxe d'habilitation pour les étudiants. En outre, à trois reprises, lors notamment de l'installation de la commission Hetzel, pendant et après le mouvement contre le CPE, le Premier ministre avait fait la promesse du maintien pendant trois mois des bourses de fin d'études afin de faciliter la recherche d'un emploi. Il l'enterre.

Dans un tel contexte, le SNESUP est solidaire de la demande faite au Premier ministre par l'UNEF de revoir sa copie. Avec elle, il rappelle son exigence de l'instauration d'allocation d'autonomie pour la jeunesse en cours de formation et, à titre transitoire, le versement d'un 10^e mois de bourse ainsi qu'une allocation pour les boursiers «échelon 0 ». ●



© Istockphoto/Konstantinos Kokkini

Le sens du vote SNESUP

Les élections au CTPU sont une occasion à ne pas manquer de faire respecter le dialogue social, faire avancer vos revendications et de renforcer l'influence du SNESUP. → par Michel Fortuné, membre du CTPU

Vous êtes enseignant-chercheur (PU, MC, assistant...), titulaire ou stagiaire, en activité ou en détachement ? Alors, vous devez avoir déjà reçu, de l'Administration de votre établissement, le matériel de vote pour l'élection du CTPU 2006, à retourner au ministère avant le 4 octobre à midi. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez vous adresser à votre chef d'établissement, qui dispose de 5% du matériel excédentaire. En cas de difficulté, n'hésitez pas à alerter les responsables de votre section SNESUP locale, ou notre direction nationale.

UNE ÉLECTION IMPORTANTE

Car c'est une élection importante. Les comités techniques paritaires ministériels (CTPM), créés par un décret du 28 mai 1982 dans chaque département ministériel, ont pour prérogative essentielle de « connaître de toutes les questions relatives à l'élaboration ou à la modification des règles statutaires régissant les personnels » de ce ministère. Le CTPU exerce ces prérogatives pour les enseignants-chercheurs relevant de l'Enseignement Supérieur, et les règles communes à tous les CTPM lui sont applicables. Cependant il avait été créé, à la demande du SNESUP, dès février 1982, donc avant la publication du décret

relatif aux CTPM, et se distingue par son mode de désignation des représentants du personnel, directement élus par les enseignants-chercheurs, en collège unique, sur scrutin de liste, à la proportionnelle, alors qu'aux CTPM, chaque organisation syndicale désigne ses représentants, compte tenu du nombre de

▼
**Cette élection professionnelle
 permettra de mesurer
 pour trois ans l'audience
 de chaque syndicat,
 la légitimité de ses positions,
 de ses revendications**
 ▲

voix obtenues lors des dernières élections aux commissions administratives paritaires – ceci car il n'existe pas de CAP pour les enseignants-chercheurs. Comme les CTPM, le CTPU est et doit rester un lieu privilégié du dialogue social. Nous ne partageons pas l'avis d'un autre syndicat, qui traite ce dialogue de simulacre. Certes, la parité avantage en réalité l'Administration qui vote comme un seul homme, alors que les syndicats sont rarement unanimes ; certes

le ministre peut publier un décret, même si tous les syndicats ont voté contre. Mais quand le CTPU se réunit, ses débats sont riches, instructifs pour tous, et souvent fructueux, même à retardement : par exemple, à la suite du CTPU de juin 1998, nous avons obtenu une réécriture favorable du projet de décret assistant ; et la fusion MC 2-MC 1, présentée au même CTPU dans un vœu du SNESUP, a été réalisée par un décret de mai 2001.

UN REFUS DE DIALOGUE DE LA PART DU MINISTÈRE

Pour nous, ce qui pose problème n'est pas ce qui se passe en CTPU, mais ce qui ne s'y passe pas. Il est inacceptable que cette instance n'ait jamais été réunie au cours de sa mandature 2003-2006 : ce n'est pas d'un simulacre, mais d'un refus de dialogue qu'il s'agit ici, la ligne gouvernementale étant visiblement de marginaliser les CTP au profit d'instances plus formalistes, comme le Conseil Supérieur de la Fonction Publique où les représentants syndicaux n'appartiennent qu'occasionnellement aux corps concernés par les textes en discussion.

Dans ce contexte il est paradoxal et inquiétant de constater que, depuis la création du CTPU, le taux de participation aux élections successives n'a cessé de décroître, depuis 49,3% en 1982 jusqu'à 32,8% en 2003 (sauf un sursaut à 45,8% en 1990), alors même que le nombre de listes en présence passait de 2 à 7, offrant ainsi aux électeurs un choix plus ouvert et plus démocratique. Il faut voter, appeler vos collègues à voter, pour obliger le gouvernement à respecter le paritarisme et le dialogue social.

Et surtout, voter SNESUP ! Car cette élection professionnelle permettra au pouvoir politique (quel qu'il soit) de mesurer pour trois ans, l'audience de chaque syndicat, la légitimité de ses positions, de ses revendications. Et d'en tenir compte, peu ou prou, qu'il le veuille ou non ! Ces positions du SNESUP s'inscrivent dans notre profession de foi et, plus largement, dans la cohérence de notre action, dans notre participation active aux luttes sociales sur les retraites, la défense de la recherche, contre la précarité et le CPE. Ce sont les vôtres. Adhérents du SNESUP, votez, faites voter SNESUP pour légitimer, faire avancer vos revendications, résister aux menaces, proposer des alternatives. ●

MÉDAILLE FIELDS

L'Université française à l'honneur

→ par Emmanuel Lesigne,
professeur à l'Université François-Rabelais, Tours, président de la 26^e section du CNU



© DR

Wendelin Werner, lauréat 2006 de la médaille Fields, enseignant-chercheur à Paris XI.

Le Congrès International des Mathématiciens (ICM) se réunit tous les 4 ans pour une importante rencontre scientifique agrémentée de la distribution de prix, dont les prestigieuses médailles Fields attribuées à des chercheurs en mathématiques âgés de moins de 40 ans. Cette année à Madrid, l'Union Mathématique Internationale a couronné deux mathématiciens russes, un mathématicien australien et un mathématicien français, Wendelin Werner. Ce dernier est professeur à l'Université Paris Sud et à l'ENS Paris.

Dans l'activité mathématique internationale, qui conjugue coopération et compétition, nous pouvons nous réjouir de la place de choix occupée par l'école française.

QU'EST CE QUI FAIT LA FORCE DES MATHÉMATIQUES FRANÇAISES ?

- Une place reconnue aux mathématiques dans l'enseignement (mais de nombreuses voix s'élèvent, à juste titre, pour regretter la dégradation du contenu et des exigences de l'enseignement des mathématiques à l'école, au collège et au lycée);
- une double voie d'accès aux études supérieures en mathématiques, avec la filière des classes préparatoires, vers les ENS et quelques autres écoles réputées, à côté de la filière universitaire, plus ouverte et adaptable aux rythmes individuels. Chaque année des thèses de doctorat de haut niveau sont défendues par de jeunes chercheurs issus de chacune de ces filières post-bac. Au risque

de choquer le lecteur du journal du SNESUP, on peut affirmer que l'existence des classes préparatoires est une chance pour les mathématiques en France : le fait que la filière d'accès aux grandes écoles d'ingénieur, réputée difficile et socialement valorisante, donne aussi accès aux métiers de la recherche fondamentale permet d'attirer chaque année de brillants esprits vers les disciplines universitaires ;

- un maillage homogène du territoire par des laboratoires universitaires associés au CNRS.

La médaille de Werner apporte un autre signal positif: son domaine de recherche, le Calcul des Probabilités, n'avait jamais obtenu des honneurs si élevés. Son travail établit des ponts entre des domaines traditionnels de mathématiques pures, de mathématiques appliquées, et de physique. On voit ainsi la reconnaissance de nouveaux champs disciplinaires et la volonté de dépasser des classifications obsolètes.

Ce tableau positif ne doit pas masquer quelques profondes inquiétudes. Si le recrutement de chercheurs et enseignants-chercheurs du meilleur niveau est aujourd'hui possible, qu'en sera-t-il demain ? La baisse du nombre d'étudiants en mathématiques est une menace pour la pérennité des postes universitaires et des formations, et pour la qualité des recrutements. Souhaitons que la publicité sur les réussites de l'école mathématique française nous aide à endiguer cette dérive. ●

MENACE D'EXPULSION D'UN ÉTUDIANT DE RENNES

Ilias, âgé de 20 ans, est étudiant à Rennes I en physique-chimie, après avoir obtenu son bac S au lycée de Guérande. Il parle parfaitement le français et est très bien intégré, comme le montrent les nombreux témoignages déposés auprès du tribunal administratif. Il est arrivé en France en 2002 avec son père. Aujourd'hui il risque l'expulsion.

Le lundi 21 août, le tribunal administratif de Nantes a refusé d'annuler l'arrêté de reconduite à la frontière pris par le préfet de Loire-Atlantique. La préfecture a notifié à Ilias et son père la décision de leur expulsion le 1^{er} septembre.

Les attendus du jugement, particulièrement choquants, affirment que l'Ukraine est un pays sûr, alors que le père témoigne avoir perdu en 1999 et 2000 ses deux fils aînés assassinés, sans que les autorités ne mènent d'enquête, ce qui a entraîné sa fuite du pays.

Un important comité de soutien s'est créé, notamment autour des enseignants et anciens condisciples d'Ilias au lycée de Guérande.

Nous, universitaires, ne pouvons accepter, qu'un étudiant soit menacé d'expulsion au cours de ses études. Nous sommes choqués par l'urgence de la procédure déclenchée au cœur de l'été pendant les congés universitaires. Nous demandons à la préfecture de Nantes la suspension immédiate de son arrêté de reconduite à la frontière. L'Université doit rester le lieu des échanges internationaux et se doit, dans le respect de ses valeurs universalistes, d'accueillir les étudiants étrangers.

INSTITUT DE LA FSU

Né avec la FSU il y a maintenant 10 ans, l'Institut de Recherches de la FSU vient de changer de président. Notre camarade François Bouillon, bien connu des lecteurs de ce mensuel auquel il contribue largement, vient d'être élu à cette nouvelle responsabilité. François, professeur de philosophie à l'IUFM de Paris, apportera certainement là encore son dynamisme. Il reste co-rédacteur en chef du mensuel. En plus des qualités de François Bouillon, ainsi reconnues, c'est le SNESUP tout entier qui voit s'affirmer davantage son rôle dans notre fédération.

Des motifs d'inquiétude

→ par Hervé Lelourec, Alain Policar
Commissaires paritaires nationaux des agrégés

La CAPN des professeurs agrégés est confrontée, pour l'accès au corps comme à la hors classe, aux difficultés créées par la faiblesse des recrutements et l'opacité des critères.

Les comptes rendus des CAPN sont désormais disponibles sur le site (http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?no_mfichier=recherche.php&str=CAPN), très rapidement après la fin des travaux. Il nous a cependant semblé nécessaire, quelques mois après, d'en tirer les principaux enseignements.

INSUFFISANCE DU NOMBRE GLOBAL DE PROMUS

Ceci est particulièrement criant pour la liste d'aptitude : environ 150 000 ayants droit et 382 promotions (dont 31 pour l'enseignement supérieur). À un degré moindre, le nombre de possibilités budgétaires (1 375) pour la hors classe reste très faible au regard de la population examinée en CAPA : 35 588 dossiers (second degré et supérieur confondus), soit un ratio promus/promouvables inférieur à 4%.

Ces données nous conduisent à rappeler la nécessité de recruter en nombre suffisant des personnels qualifiés et notamment des professeurs agrégés, lesquels ont vocation à intervenir tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur. Or, ce n'est évidemment pas ce que nous observons, au moment même où les départs à la retraite vont nécessairement imposer un renouvellement du corps enseignant. Illustration, s'il en était besoin, du fait que l'on ne peut isoler les travaux des CAPN de la politique actuelle du ministère de l'éducation nationale et de la recherche en matière de formation, de recrutement, de recherche et de gestion des personnels.

ACCROISSEMENT DE L'ARBITRAIRE ADMINISTRATIF

C'est le deuxième enseignement fondamental. Nous ne saurions nous satisfaire de l'absence de barème (liste d'aptitude) ou du détournement du sens de celui-ci (hors classe).

Dans le premier cas, il n'est pas excessif de dire que les critères de promotion sont devenus, année après année, de plus en plus opaques. Il



Des procédures aussi claires que l'eau du marigot...

© iStockphoto/Paul Benfield

est, notamment, inacceptable que la nouvelle philosophie du ministère conduise, sous le fallacieux prétexte que les promus doivent pouvoir se consacrer assez longuement à l'exercice de leur métier, à refuser la promotion aux professeurs de plus de 60 ans.

Cette orientation ne peut qu'entretenir l'amertume et la rancœur, si souvent exprimées par nos collègues, face à un manque réel de reconnaissance. De surcroît, elle est en contradiction avec le désir affiché de maintenir un taux d'activité élevé au-delà de 55 ans.

Dans le second cas, les nouvelles règles du jeu ont pro-

On ne peut isoler les travaux des CAPN de la politique actuelle du ministère en matière de formation, de recrutement, de recherche et de gestion des personnels

duit des effets dont l'ampleur est considérable. Il s'agit, rappelons-le, de mettre en place une évaluation et un avancement de grade discrétionnaires et, également, de faire des économies substantielles sur la retraite des collègues qui ne bénéficieront pas de cette légitime gratification de fin de carrière. Nous avons déjà noté l'an dernier, en le déplorant fortement, l'importance du nombre des non promus (74) parmi les agrégés par concours ayant atteint 4 années d'ancienneté dans le 11^e échelon. Cette année, l'augmentation est considérable (162), alors qu'avec l'ancien barème (avant 2005), nous n'en avions rigoureusement aucun. Il s'agit d'une modification majeure dont les conséquences sont inestimables. La priorité reste la nécessité d'accroître le nombre d'emplois budgétaires de hors classe et, au-delà, de faire de celle-ci le terme de la carrière de tous les agrégés.

LA PART DES FEMMES

C'est le dernier point à noter. Elle est, qu'il s'agisse de la liste d'aptitude ou de la hors classe, de l'ordre de 30%. Ce résultat, très insuffisant, ne saurait être le fait du hasard. Il traduit un retard global de carrière largement dû aux difficultés spécifiques de l'exercice du métier pour les femmes. Il est largement temps d'en prendre conscience. ●

RENFORCER LE SECTEUR AFFAIRES PERSONNELLES

Des collègues de plus en plus nombreux, syndiqués ou non, font appel au secteur Affaires Personnelles du SNESUP. Le courrier électronique permet des échanges rapides et des réponses circonstanciées avec des références et des pages du mémo, dans lequel se trouvent la plupart des réponses aux questions posées. Il est très abondant, nous nous efforçons de répondre le plus rapidement possible. Mais beaucoup de collègues continuent de privilégier l'appel téléphonique ou la visite au siège. Il s'agit en particulier de collègues qui rencontrent des difficultés dans l'exercice du métier ou dans leurs relations avec l'administration ou les « petits chefs » (directeurs de labos, chefs de département...). Outre les conseils pratiques et les contacts locaux que nous pouvons fournir, les conversations directes peuvent avoir un effet psychologique non négligeable, permettant de redonner confiance et combativité, ou de relativiser la portée d'un conflit. Cet aspect de l'activité syndicale est au cœur de notre intervention et de notre attractivité. Les demandes se multiplient, du fait de la dégradation de nos conditions de travail. Il est tout à fait nécessaire que le secteur se renforce de plusieurs camarades qui aideraient à développer notre capacité à répondre sous toutes les formes appropriées. Les bonnes volontés peuvent se faire connaître à affaires@snesup.fr

Un mois de guerre : à quel prix, pour quel résultat ?

→ par Jean-Paul Lainé, animateur du secteur Convergences internationales

Plus de mille morts, des centaines de milliers de personnes déplacées qui sont aujourd'hui à la recherche de leur logement, de leurs quelques biens. Un pays aux infrastructures, aux centaines de villages, aux milliers d'immeubles détruits. Un bilan politique tout aussi affligeant ; comme l'a déclaré le député israélien Dov Dhein, l'un des rares à s'être opposé dès le départ à la guerre (membre du parti Haddash) : « *Personne n'a gagné dans cette guerre : les Libanais, les Palestiniens et nous aussi les Israéliens nous avons tous perdu. L'important (...) est de retourner aussi vite que possible à la table des négociations (...) [pour] parvenir à une solution pacifique globale comprenant notamment la création d'un État palestinien dans les frontières de 1967* ». En France, de nombreuses personnalités

Dès juillet, le SNESUP avait exprimé à l'Ambassade d'Israël à Paris sa vive préoccupation sur une politique aux conséquences meurtrières et mettant en danger la sécurité des peuples de l'État d'Israël, du Liban et de l'ensemble du Moyen-Orient, puis au ministère des Affaires étrangères français sa demande d'intervenir vigoureusement auprès de l'ONU, de la communauté internationale et de l'Union européenne afin qu'ils imposent la voie de la paix et de la justice.

se sont exprimées dans ce sens, particulièrement Pierre Vidal-Naquet avant sa disparition (cf. page 23). Nous avons assuré nos amis progressistes, pacifistes, du Liban (Ligue des Professeurs), d'Israël et de Palestine de notre solidarité dans leur combat. Pour l'heure, c'est la

force d'interposition qui doit garantir que les armes se taisent, étape essentielle d'un règlement négocié. ●



© Neji Farah

Aujourd'hui l'urgence : obtenir réparation et construire la paix

L'activité internationale du SNESUP

Les convergences internationales se nouent entre organisations et aussi dans l'activité de chaque universitaire. Ce secteur s'organise pour une activité « tous azimuts » qui concerne tous les syndiqués !

Depuis le congrès de Créteil, le secteur « convergences internationales », qui a toujours eu une activité notable, en cohérence avec la nature de notre métier⁽¹⁾, s'est élargi et rajeuni. Il s'organise pour mener les activités suivantes :

L'EUROPE : UNE PRIORITÉ

L'activité prioritaire est bien sûr l'Europe. Elle se fait sous deux formes : sous forme bilatérale par les relations syndicales directes et sous forme multi-

latérale à travers le forum social européen et nos rencontres au sein de deux réseaux de scientifiques : la FMTS (Fédération mondiale des travailleurs scientifiques) et INES (International Network of Engineers and Scientists). Au cours de l'année universitaire 2005-2006 nous avons particulièrement dialogué avec les Italiens, les Grecs et les Britanniques qui ont mené des luttes respectivement sur les statuts des personnels, le service public d'enseignement supérieur en

général et sur les salaires.

RELATIONS NORD-SUD ET FRANCOPHONIE

Les autres priorités sont le dialogue Nord-Sud et la francophonie. Nous avons des relations régulières avec les syndicats du Maghreb et ceux de nombre de pays d'Afrique subsaharienne francophone. Avec le Sénégal, le Niger et le Québec, nous préparons un projet en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie sur la qualité, l'évaluation, la mobilité dans l'enseignement supérieur.

Un travail de « veille », de « captage » des informations régulier doit être assuré : à cette fin nous faisons appel à tous les camarades investis dans les coopérations internationales par leurs activités de recherche ou/et d'enseignement. L'adresse du secteur est le suivant :

international@snesup.fr ●

ALGÉRIE : SYNDICALISTES DEVANT LE JUGE !

Une activité syndicale réellement syndicale, indépendante, courageuse, est difficile dans nombre de pays. Nos camarades du CNES algérien viennent d'en faire encore l'expérience : deux de leurs dirigeants nationaux ont été mis en garde à vue le 28 mai dernier. Devant l'émotion dans les campus le pouvoir a reculé, malgré sa volonté de criminaliser pour la décourager l'action revendicative : il a libéré les camarades Cherbal et Mechab au bout de 24 heures mais a maintenu le contrôle judiciaire ! Ce n'est que le 27 août que ce contrôle a été levé. Le 30, Farid Cherbal, biologiste, enseignant-chercheur à l'Université Houari Boumediène d'Alger comparait devant un juge pour avoir incité à l'action pour la satisfaction de revendications de salaires, de logement, actions légitimes depuis plus d'un siècle dans nombre de pays. Nous sommes intervenus dès le mois de mai et restons vigilants.

(1) Avec le SNES et récemment le SNUIPP, le SNESUP est le syndicat ayant le plus de liens syndicaux internationaux au sein de la FSU.



DOSSIER

DOSSIER



© istockphoto/DR

Les contradictions de la mondialisation

La mondialisation, phénomène ancien, est en constante mutation. S'y confrontent aujourd'hui inégalités de développement, volonté de domination, et résistance au néolibéralisme, luttes pour un « autre monde ».

Les formidables développements scientifiques et technologiques de ces dernières décennies ouvrent également à l'humanité des possibilités inédites... C'est dire que la recherche et l'éducation sont au cœur de ces contradictions : ce dossier, en croisant les points de vue, tente de tracer des pistes pour l'intervention de leurs acteurs.

Réorienter la mondialisation

→ par Marc Delepoue,
membre du BN du SNESUP

Dans la mondialisation s'affrontent logique néolibérale et luttes pour un « autre monde », développant les droits humains, la qualité de l'environnement et la démocratie.

Recherche, éducation participent de ce processus.

Un peu plus d'un an après la victoire du « non » en France et aux Pays-Bas qui a conduit à la mise en sommeil du Traité constitutionnel européen, les luttes se poursuivent pour contrer le néolibéralisme et la domination du Nord sur le Sud. Ainsi, a été remise en cause la politique du FMI, et ont été mises en œuvre des mesures

indonésienne ont pu être enravées grâce à 6 milliards de dollars déboursés par la Banque centrale du Japon.

Toutefois, le néolibéralisme poursuit son avancée, notamment par le développement d'accords de libéralisation bilatéraux et régionaux. Et le nouvel échec des négociations de l'OMC en juillet 2006 est à la fois celui d'une accélération de la libéralisation du commerce, des services et des investissements, et celui des pays du Sud à obtenir des conditions d'échange plus équitables.

Le processus de mondialisation doit donc être radicalement transformé, afin d'éviter qu'il aggrave les inégalités et de l'orienter au contraire vers le développement des droits humains et sociaux, vers leurs accès par tous et par les générations futures.

Recherche, éducation, ces secteurs sont confrontés à ces enjeux, dans des relations à la fois stimulantes et enrichissantes par certains côtés, aliénantes et appauvrissantes par d'autres. Et ces secteurs sont au centre de tout projet alternatif, pour un autre monde. Au sein du mouvement social international, du mouvement syndical qui en est une composante essentielle, le SNESUP, syndicat de transformation sociale, est directement concerné : pour faire obstacle à la marchandisation de la formation et de la recherche, et pour – au contraire – promouvoir les coopérations à tous les niveaux nécessaires. ●

▼
**Recherche, éducation,
sont au centre
de tout projet alternatif,
pour un autre monde**
▲

moins contraignantes ou des coopérations prometteuses notamment en Amérique du Sud et en Asie :

- renégociation de la dette du Brésil et de l'Argentine ;
- solidarités entre des pays d'Amérique du Sud, jusqu'au remboursement de prêts d'un pays par un autre ;
- initiative de Chiang-Maï où huit pays d'Asie du Sud-Est (Japon, Singapour, Indonésie, Chine, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Corée du Sud) ont décidé de se solidariser face aux éventuelles crises financières. Ainsi, en août 2005, des attaques contre la roupie

OCDE, L'institutionnalisa

Si la libéralisation dans l'édu doit s'intéresser de près aux

L'OCDE⁽¹⁾ est très active dans le domaine de l'éducation, en particulier elle a lancé plusieurs programmes sur l'enseignement supérieur. Elle travaille beaucoup sur l'éducation tout au long de la vie, la gouvernance des établissements, la formation et la qualité des enseignants, la performance des systèmes éducatifs, le financement de l'éducation, l'économie de la connaissance. C'est elle qui a développé les principaux concepts qui fondent les orientations libérales des politiques de l'éducation. Le Comité syndical consultatif auprès de l'OCDE (TUAC en anglais), qui suit ces travaux, est de plus en plus amené à se poser la question de comment peser sur ces orientations – il est plus efficace d'intervenir en amont quand les programmes sont fixés et non lorsque les résultats sont publiés. L'OCDE n'est pas un bloc monolithique, sa rhétorique est souvent plus complexe qu'on ne le croit. Il est possible d'agir pour que des programmes intéressants comme PISA⁽²⁾ ne soient pas instrumentalisés par les forces libérales. Enfin, le débat de fond sur les conceptions de l'éducation exige que les syndicats nationaux s'emparent de cette réflexion, et interviennent auprès de leurs gouvernements respectifs sur les positions que ceux-ci prennent dans le cadre de l'OCDE.

La négociation sur les services... et l'éducation

Les négociations à l'OMC se sont à nouveau enlisées fin juillet sur le volet agricole et les produits industriels. Cependant la négociation sur les services poursuit son chemin. Contrairement aux affirmations du gouvernement français ou de la Commission européenne, l'AGCS⁽³⁾ concerne bien l'éducation, ce qui suscite une mobilisation de l'Internationale de l'Éducation et de nombreux syndicats notamment dans l'enseignement supérieur.

La négociation touche l'éducation par deux processus parallèles.

Le premier concerne les procédures de négociations qui doivent aboutir à une libéralisation du « commerce des services éducatifs ». L'AGCS prévoit un vaste ballet de demandes et d'offres négociées bilatéralement. Constatant l'échec de cette méthode, l'UE et les États-Unis ont proposé une approche dite « plurilatérale » : un groupe de « pays amis » adresse une requête collective à un pays et celui-ci est contraint d'engager des négociations.



© Didier Chamma

L'altermondialisation, des origines aux perspectives

Retracer historiquement les phases de la mondialisation depuis 1930 aide à mieux comprendre comment, aujourd'hui, se dessinent ses lignes de force et s'esquissent ses possibles de demain. Au-delà de l'analyse, il y a les propositions que construit le mouvement altermondialiste

Qu'est-ce que le CRID ?

Le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID), né en 1976, est un collectif d'organisations de solidarité internationale qui sont pour une intervention sur les causes plutôt que sur les conséquences. Deux grandes familles tiers-mondistes s'y retrouvent, des humanitaires d'origine confessionnelle (CCFD, CIMADE) et le courant anticolonialiste.

En 1989, le CRID, le CEDETIM et AGIR ICI vont prendre l'initiative d'organiser, pendant le G7 réuni à Paris, deux initiatives conjointes. L'une sera le premier « Sommet des 7 peuples parmi les plus pauvres » contre-sommet de celui des riches. L'autre initiative, appelée « Dette, colonies, apartheid, ça suffit comme ci », sera organisée par un regroupement d'organisations syndicales, politiques, entre autres, et consistera en un concert et une manifestation. D'une certaine manière, le courant altermondialiste émerge à cette occasion, dans son contenu, c'est-à-dire le refus de ce monde tel qu'on nous le propose, et dans ses formes, c'est-à-dire forum, grande manifestation et concert.

Le CRID est composé aujourd'hui de 54 membres, 29 le sont depuis moins de trois ans (la Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement de la Paix, Les Amis de la Terre, Green Peace...). Le CRID et nombre de ces organisations vont être membres fondateurs d'ATTAC car ATTAC leur apparaît comme une organisation qui renouvelle les formes de l'internationalisme et de la solidarité inter-

nationale, en dépassant le caractère nord-sud pour prendre en compte la lutte contre la mondialisation néolibérale.

D'où est issu le mouvement altermondialiste ?

La mondialisation, phénomène très ancien, fonctionne par phases. Les années trente, puis celles de l'après-guerre, de 45 à 80, constituent une phase que l'on peut qualifier de social-libérale, keynésienne ou fordiste. En 80, une nouvelle phase commence avec la décision de la Banque fédérale américaine d'augmenter violemment ses taux d'intérêts.

Cela a l'air d'être une mesure technique, mais c'est un renversement politique préparé notamment par Thatcher et Reagan, qui consiste à passer de politiques fondées sur le plein emploi à des politiques fondées sur la lutte contre l'inflation, la précarisation et la montée du chômage. Ce passage des années 80 se caractérise par une triple contre-offensive menée par le G5 qui vient de se créer en 77.

La première contre-offensive est une reprise en mains des pays du sud décolonisé. Elle passe par une politique de prêts à ces pays pour recycler les pétrodollars, puis par la crise de leur dette provoquée par la montée des taux d'intérêt, et enfin par une gestion de cette crise, sous la houlette du FMI et de la

Banque Mondiale, qui comprend l'obligation pour chacun de ces pays à s'ajuster au marché mondial. Cette politique de « recolonisation » s'appuie sur les échecs et les contradictions internes des pays décolonisés, et notamment sur l'évolution répressive et autoritaire d'une grande partie des régimes issus de la décolonisation.

La deuxième contre-offensive vise les pays de l'est et l'Union soviétique. La course aux armements lancée par Reagan est une manière de bloquer l'évolution de ces pays et de les empêcher d'aller vers une politique de consommation, alors qu'ils avaient plus ou moins réussi leur politique de première accumulation et que la demande existait de passer à une économie distributive. Ainsi les contradictions internes devinrent de moins en moins soutenables. Là

On peut organiser le monde autour de l'idée de l'accès aux droits pour tous, y compris pour les générations futures

aussi, c'est le déni de démocratie et l'absence de libertés qui seront déterminantes. La troisième contre-offensive est sociale. Elle commence en 79 avec les politiques de précarisation et de remise en cause du rôle de l'État dans l'économie et de l'État providence. Cette phase de la mondialisation présente deux périodes : l'une va jusqu'à 89 avec l'effondrement du mur de Berlin, et l'autre s'ouvre à partir de 92-93.

Dans la première s'est développé un mouvement tourné vers le sud au sujet de la dette. Et, dans les pays du sud, il y a des centaines de luttes : contre le FMI, la Banque Mondiale, la dette, etc. Cela fait partie de la naissance du mouvement altermondialiste. En 1989, la chute du mur de Berlin est vécue comme une libération fantastique, mais c'est aussi la victoire complète d'une nouvelle idéologie qui se définit autour de deux slogans qui sont les titres de deux livres. L'un est « La fin de l'histoire » de Fukuyama. Marché et démocratie capitalistes seraient l'achèvement, perfectibles mais non dépassables ! Ceux qui s'y opposent sont, à la limite, des déviants dangereux. Le deuxième slogan est « La guerre des civilisations » de Huntington ; il affirme que les luttes sociales ne sont pas déterminantes dans l'Histoire.

Face à cette situation se renforcent les luttes



© Christian Plichowski



contre les instruments de la mondialisation néolibérale, le G8, le FMI, la Banque mondiale et la création de l'OMC. En même temps, il y a une reprise des luttes sociales dans les pays du Nord, qui va donner le deuxième volet du mouvement altermondialiste. Cette reprise commence en 1994 en Italie, sur les retraites, plusieurs millions de personnes dans la rue font tomber le premier gouvernement Berlusconi. En 94 toujours, en France, la très belle lutte des infirmières dans laquelle un nouvel élément apparaît : l'opinion publique soutient les luttes et les résistances. Puis en 95, c'est le mouvement social sur les retraites, aussi en France, suivi en 96 d'un mouvement de même nature en Allemagne, et du mouvement en Corée sur la stabilité de l'emploi, et enfin d'une reprise des luttes aux États-Unis. On est à l'apogée du mouvement antimondialisation : luttes sociales dans le nord, luttes contre la reprise en main dans le sud.

Comment passe-t-on de l'antimondialisation à l'altermondialisation ?

Un point de passage de l'antimondialisation à l'altermondialisation se fait à Paris, en 1998, lors de la bataille sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) dans laquelle une petite coalition (où on trouve les fondateurs d'ATTAC et ceux qui seront à la base des forums sociaux mondiaux : des syndicats de salariés, les paysans, le mouvement de solidarité internationale dont le CRID...) se retrouve pour contester cet accord préparé dans l'OCDE. En outre, il y avait beaucoup de contradictions internes au sein des pays dominants, notamment dans le gouvernement français. Finalement cet accord ne passe pas et le mouvement de contestation est crédité de cet échec de l'OCDE. Mais les dirigeants de celle-ci disent : ce n'est pas grave, à Seattle, en 1999, on reprendra cela.

La bataille de Seattle, seconde victoire de ce mouvement, permet de comprendre les bases de l'altermondialisation. La négociation de la 3^e Conférence ministérielle de l'OMC a lieu au

centre de la ville, dans les grands hôtels, Palais des Congrès, etc. Les pays du sud arrivent les premiers, suivi de Pascal Lamy pour l'Europe qui dit, comme d'habitude : ne vous en faites pas, on va tenir compte des intérêts du sud et négocier avec les États-Unis.

De leur côté, les mouvements de contestation s'organisent. Parmi eux, les syndicats présentent un changement fondamental. D'abord, les Américains sont là, très contestataires, même si c'est sur des lignes qui peuvent être discutables car leur demande n'est pas exempte de protectionnisme contre les

pays du Sud. La CES est là aussi : la CGT vient d'y entrer ; avec la CGIL italienne elle infléchit la ligne. Sur-tout, il y a les grands syndicats du sud : la COSATU sud-africaine,

la KCTU coréenne, la CUT brésilienne, les syndicats indiens... Là commence l'unification syndicale que l'on vit actuellement.

Dans un autre coin de la ville, il y a Via Campesina, le mouvement paysan où l'on trouve la Confédération paysanne, le MST, mouvement des sans-terres brésiliens, et les grands mouvements paysans indiens.

Ensuite, il y a la jonction des mouvements écologistes et consommateurs ; puis les mouvements de solidarité internationale, les mouvements féministes, des mouvements de jeunes, les mouvements de défense des droits humains... et puis les No-Vox, les exclus de toutes sortes, avec le DAL, les chômeurs, les sans-droits.

Alors, Clinton arrive. Avant d'aller au Palais des Congrès, il s'arrête devant les syndicats étasuniens qui lui disent : si vous signez quelque chose sans la clause sociale, on ne votera pas démocrate (l'élection de 2000 approche). Ensuite, il s'arrête devant les écologistes qui lui disent : s'il n'y a pas de clause environnementale, on ne vote pas démocrate... Il entre dans le Palais et dit : « la négociation est terminée, allez écouter ce qu'ils disent dehors ».

C'est un effondrement idéologique.

Les dirigeants du sud sont humiliés, furieux : on leur a dit de venir, on les fait attendre et on les renvoie. Cela va jouer dans la création du groupe des 20 qui à son tour bloquera les négociations de l'OMC, en 2003 à Cancun. Après Seattle, contre le Forum économique mondial de Davos, on a décidé de créer le Forum social mondial (FSM). C'était en janvier 2001. ATTAC naissant y a joué un rôle déterminant.

On passe alors de l'antimondialisation à l'altermondialisation.

Quelles en sont les formes et les acteurs ?

Les Brésiliens disent : à Porto Alegre, nous avons la mairie, l'État et le PT ; on vous invite. Et tout le monde dit oui, et tout le monde vient.

On trouve tout de suite la configuration des Forums sociaux mondiaux : 70 % de l'assistance sont des gens du pays, puis il y a ceux

de la région (Argentins, Chiliens, Mexicains, Péruviens...), le reste du monde représente 10 à 15 %. Le premier FSM rassemble plus de 10 000 personnes. Les dernières éditions plus de 100 000. L'altermondialisation est une

convergence de mouvements qui considèrent qu'on peut faire autrement, « qu'un autre monde est possible ». C'est très important culturellement : le refus de la fatalité ouvre le champ des possibles.

En 2001 l'altermondialisation rencontre son premier grand problème : alors que le mouvement est en train de se développer, il y a les attentats de New York. S'en suit une offensive du genre : il faut d'abord lutter contre les terroristes, tout le reste est secondaire. Ce qui va dans le sens de la guerre des civilisations ; c'est ensuite la seconde guerre en Irak. En réponse, il y a une convergence entre le mouvement anti-guerre et le mouvement altermondialiste, exprimée par les grandes manifestations de 2003 pour la paix et contre cette guerre. Ce qui fait que le *Financial Times* va titrer en une : « Il y a deux projets dans le monde : Bush et les antimondialisation. » Au-delà de cette reconnaissance, se développe une idée qu'il y a une alternative au néolibéralisme, et donc de l'espoir.

Quelles sont les valeurs et les problématiques du mouvement altermondialiste ?

Un débat tout à fait important se développe : qu'est-ce qu'une proposition ?

Il y a ceux qui pensent que c'est quelque chose qui est tellement beau et « juste » que tout le monde va l'adopter. Mais c'est un peu naïf, parce qu'il y a des rapports de force.

D'autres disent : les propositions, ce sont celles qu'il faut faire pour qu'un gouvernement les applique, soit parce que l'on peut arriver à négocier avec lui, soit parce qu'on ►►

Repenser la démocratie,
l'altermondialisation
le fait à travers des tas
de pratiques, toute une série
de formes nouvelles

▶ peut avoir un gouvernement à nous qui va devenir altermondialiste. Au début, cela paraît un peu utopique, mais avec la montée en puissance de Lula, puis ensuite de Chávez de Morales, cette question reste ouverte.

Le troisième type de propositions, ce sont les propositions de mots d'ordre pour renforcer le mouvement. Cela consiste à dire : le problème du pouvoir n'est pas posé aujourd'hui, donc ne faisons pas des propositions de gouvernement, faisons des propositions de mouvement pour le renforcer.

Et puis, d'autres, les Indiens actuellement notamment, disent : nous pouvons aller plus loin avec des propositions de négociations, même si c'est trop tôt pour entrer dans des gouvernements qui ne seront jamais les nôtres, parce que les rapports de force ne le permettent pas et parce que la distance entre un mouvement social et citoyen et des partis de gouvernement doit subsister. D'ailleurs, après un grand débat sur l'expérience Lula, des partis indiens diront « nous pouvons soutenir le gouvernement, mais sans participer, sans ministres, et nous pouvons négocier avec lui. On s'engage à ne pas le faire tomber, mais en contrepartie il va faire des lois progressistes ». Ainsi ils viennent d'obtenir le vote d'une loi révolutionnaire, la reconnaissance d'un revenu minimum paysan à l'échelle de l'Inde, tout paysan indien a droit à un minimum de cent jours de travail payés par an.

D'un forum à l'autre l'orientation s'enrichit. Pour le néolibéralisme, qui a le mérite de la simplicité et de l'évidence, qu'est-ce qu'une bonne politique? C'est celle qui permet de faire croître le marché mondial parce que si le marché mondial se développe, il y a la croissance et la croissance permet ensuite



© istockphoto/Jennifer Daley

▼
Le refus de la fatalité ouvre
le champ des possibles
▲

de lutter contre les inégalités, etc. C'est donc simple : tout ce qui va dans le sens du développement du marché mondial, c'est bon, tout ce qui ne va pas dans ce sens, c'est mauvais. La bonne politique consiste donc à ajuster chaque société au marché mondial. Mais on ne peut pas réguler chaque société et le monde par le marché mondial. Par contre, on peut les organiser autour de l'idée de l'accès aux droits pour tous, y compris pour les générations futures. C'est l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, etc., qui, pour l'altermondialisation, définit une bonne politique. Le mouvement altermondialiste est un mouvement historique qui prolonge et renouvelle les précédents. Il prolonge le mouvement de la décolonisation : celui-ci n'était pas achevé et, comme on a pu le voir, il y a une reprise en main. Et il le renouvelle car ce n'est plus un mouvement nord-sud, mais un mou-

vement mondial. De mon point de vue, il prolonge et il renouvelle aussi le mouvement historique de la fin des années soixante sur les libertés : autour du mouvement en Tchécoslovaquie, Mai 68 en France, le mouvement au Mexique... Ce mouvement posait de façon nouvelle le rapport de l'individuel au collectif et la question de la culture politique. Sur cela il y a un débat dans le mouvement. Certains considèrent que ce n'était pas un mouvement historique. D'autres disent que c'était le début du libéralisme et de l'individualisme. Pour ma part, je pense que c'était le début d'une libération nouvelle, même si elle est inachevée, et que justement le mouvement altermondialiste la prolonge et la renouvelle, et pour cela repense la démocratie. C'est quand même sur la démocratie qu'a échoué le soviétisme, ainsi que la décolonisation. Repenser la démocratie, l'altermondialisation le fait à travers des tas de pratiques comme les budgets participatifs, les agendas 21, toute une série de formes nouvelles. Elle le fait à travers les multiples campagnes internationales qui combinent résistances, pratiques et débats théoriques et politiques (éthique sur l'étiquette, responsabilité sociale et environnementale des entreprises, commerce équitable, taxation internationale, paradis fiscaux, etc.) Elle le fait à travers les collectivités locales qui s'engagent : par exemple des milliers d'entre elles aujourd'hui se déclarent symboliquement hors Accord général de commerce et de service (AGCS), donc contre l'OMC sur leur territoire.

Je pense que les perspectives de l'altermondialisation sont un peu tout cela. Dans ces orientations, ces valeurs, ces problématiques et dans ces interrogations sur le rapport au politique, il y a une nouvelle espérance. ●

Pour un service public de recherche en Europe

→ par Denis Jouan, membre du BN du SNCS-FSU

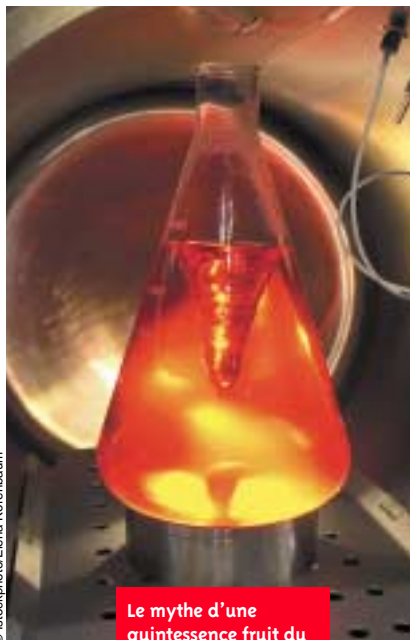
Le budget attribué par la Commission Européenne à la recherche augmente significativement. Mais la répartition de cette manne est opaque. Les orientations européennes en cette manière sont une juxtaposition de politiques nationales.

A lors que l'objectif de 3 % du PIB était chroniquement hors de vue, il semblerait que le soutien à la recherche en Europe décolle : à la fois pour les entreprises et le 7^e PCRDT¹⁰. Le PCRDT passe de 17 à 55,6 milliards d'euros, pour 2007-2013, soit une augmentation annuelle de 70%. C'est une bonne nouvelle pour les moyens de recherche. Cependant la question de leur utilisation est tout aussi essentielle.

L'Europe est actuellement une juxtaposition de

▼
Il y a des indices qu'un projet
européen plus équilibré
serait envisageable
▲

visions et de situations nationales différentes. La construction européenne minimale, la moins difficile et la plus naturelle dans la logique boursière, est un grand marché. Dans cette optique, la mondialisation mettant en compétition des régions de développement et de coût du travail très inégaux amène à considérer que l'innovation est la porte de sortie des économies des pays « riches ». Certes accélérer le progrès en augmentant la recherche est positif, mais dans la logique marchande,



© Istockphoto/Elena Korenbaum

Le mythe d'une quintessence fruit du tout-concurrentiel

avant tout il faut augmenter la compétitivité, la productivité, l'innovation !

Outre la pertinence à long terme discutable de ce modèle de croissance, cela peut aussi affecter la substance même de la recherche de base (fondamentale). Basée sur un développement régional centré sur des universités financées sur fonds privés à travers une compétition mondiale via l'AGCS, la recherche publique deviendrait pilotée par des agences de financement opaques, distribuant contrats de recherches et emplois précaires à une masse de travailleurs scientifiques sélectionnés et suivis par un système de ressources humaines optimisé.

La mobilité est un pilier de cet édifice (d'excellence), ainsi que l'évaluation par des indicateurs chiffrés, sur le modèle des investissements boursiers, et par des experts nommés. Notons que si elle doit être facilitée dans sa pratique, la mobilité ne doit pas être un but en soi. Au contraire, il faut rechercher un développement équilibré dans toutes les régions, supprimant la contrainte vers une sorte d'émigration économique qui de plus participe à un effet pervers de *brain drain*.

En France, ce modèle se met en place à travers des vagues successives de réformes.

- L'ANR, agence de financement de la recherche, complément national de l'European Research Council.
- Les PRES et CAMPUS liés aux pôles de compétitivité industriels.
- La LOLF et ses indicateurs de performance.
- L'AERES marginalise le comité national et la représentation élue de la communauté scientifique, et tend à se substituer au CNE-SER. La collégialité disparaît dans les nouvelles structures autour des universités.
- Le développement des emplois précaires

a été le déclencheur du mouvement pour sauver la recherche.

Le service public, une alternative

Comme pour le traité constitutionnel, tout dépend de l'équilibre entre le politique, la perspective citoyenne, le service public, et la compétition économique, le pouvoir financier, l'intérêt à court terme. Pour la recherche une capacité d'autonomie de moyens (70 % selon les États Généraux de la recherche, octobre 2004) et de structures est nécessaire à la recherche fondamentale, tout en développant collaborations internationales et interfaces avec l'innovation. Les instances de type démocratique et les statuts des personnels garantissent de plus en France une liberté d'expertise précieuse, tandis qu'un système hiérarchiquement piloté, insuffisamment pluriel et contradictoire, peut conduire à de graves dérives dans l'expertise collective. À mesure que l'Europe se développe, les questions sociales et politiques se posent avec plus d'acuité. La France est certainement à la pointe du développement des services publics, et un mouvement d'extension à partir de cette



© Istockphoto/Paul George Bode

base est une perspective alternative, comme souligné par un communiqué intersyndical (cf. <http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?rubrique=communiques>). Les intentions de lutte contre la précarité dans la charte du chercheur ou la reconnaissance du besoin de pérennité sont des indices qu'un projet européen plus équilibré serait envisageable, mais un prérequis est aussi qu'au niveau national le service public ne soit pas dissous dans des réformes rétrogrades et la profusion de structures de pilotage externe. ●

(1) Programme cadre de recherche et de développement technologique.

Le Forum Mondial de l'Éducation

→ par Sophie Zafari,
cosecrétaire générale du SNUIPP-FSU

Pour un autre monde possible, une autre éducation est nécessaire.

Le Forum mondial de l'éducation (FME) a vu le jour à Porto Alegre, en 2002 dans le cadre du processus des Forums sociaux mondiaux (FSM). Il s'articule avec le FSM parce que, « pour un autre monde possible, une autre éducation est nécessaire ».

Le FME forme un réseau mondial permanent de défense de l'éducation publique pour tous, comme droit social inaliénable, un droit qui n'est pas à vendre.

Les quatre éditions du FME ont permis de créer une mobilisation mondiale, rassemblant des représentations : éducateurs, mou-

vements sociaux, étudiants, organisations non gouvernementales et syndicats, ainsi que des institutions du domaine de l'éducation de plusieurs pays.

Au terme de chacune de ces rencontres a été produit un document exprimant l'engagement des participants sur des principes et sur un agenda de mobilisations.

Le FME a aussi cherché à diffuser ce type d'expérience en favorisant l'organisation de forums régionaux de l'éducation, ce qui s'est surtout développé au niveau des Amériques. ●



© Christian Pilichowski

ÉTUDES DOCTORALES

Le privé pourra former des docteurs...

Le projet d'arrêté, amendé au CNESER sur des points particuliers, reste pour autant inacceptable sur le fond : la possibilité offerte au privé d'octroyer le doctorat. → par Philippe Enclos, élu au CNESER et au CoNRS

Publié au JO du 24/08/06, l'arrêté du 7 août « relatif à la formation doctorale », abrogeant celui du 25/04/02, constitue l'aboutissement d'un chantier ouvert par le ministère il y a deux ans. Si ce nouveau texte n'est pas, littéralement, pris en application de la loi sur la recherche du 18 avril, il s'en inspire fortement, constituant l'une des pièces majeures de l'offensive déclenchée par le pouvoir politique contre le service public d'enseignement supérieur et de recherche à la suite du mouvement de 2004. Ce n'est évidemment pas par hasard que le ministère a décidé d'édicter ce texte simultanément aux décrets sur le Haut Conseil de la Science, l'ANR et l'AERES.

Le projet d'arrêté n'a été connu que lors de sa présentation à la Commission scientifique permanente du CNESER le 31 mai, alors que, dans la plupart des universités, l'attention était concentrée sur les modalités de sortie du mouvement contre le CPE. La tentative du ministère de faire voter hâtivement la Commission a pu être déjouée, et le projet amendé est revenu en CNESER plénier le 5 juillet.

▼
Le ministère n'a rien cédé
sur l'essentiel
▲

L'objectif du gouvernement consistait ni plus ni moins qu'à ouvrir les écoles doctorales (ED) aux établissements d'enseignement supérieur privés, et à leur octroyer l'habilitation à délivrer le doctorat, brisant ainsi le quasi-monopole des universités. Ce projet a immédiatement suscité des réactions de rejet des collègues, des étudiants (UNEF), d'un certain nombre de CA, CEVU ou CS (UBS, UBO, Nantes, Paris VI, Paris XI, Paris XII, Reims...) et de la CPU. Mais, faute de l'unité intersyndicale la plus large (le SGEN n'ayant pas d'objection de principe à ce projet), c'est à une courte majorité (27 voix contre 25) que le CNESER a adopté le 5 juillet une version amendée du projet.



Les rares amendements positifs retenus par le ministère ne concernent pas des points fondamentaux ; par exemple, a été supprimée du projet une disposition interdisant aux enseignants-chercheurs d'être rattachés à plus d'une ED, et a été ajoutée la reconnaissance de la thèse comme « expérience professionnelle ».

LE REFUS DES PROPOSITIONS DU CNESER

Mais le ministère n'a rien cédé sur l'essentiel. Le principal amendement du CNESER, soutenu par le SNESUP, précisait que tout groupe d'établissements fondant une ED devait compter au moins un établissement public d'enseignement supérieur, qui en constituerait alors le support administratif. Certes, l'arrêté du 7 août édicte : « La création d'une école doctorale est proposée par un plusieurs établissements d'enseignement supérieur dont au moins un établissement public. » Mais un alinéa ajouté ultérieurement par le ministère introduit la faculté de déroger à cette règle : le ministre pourra accréditer des ED « privées » sur proposition et avis de l'AERES. Or, le Conseil de cette agence, en l'état de son projet de décret, sera composé exclusivement de personnes nommées par le ministre...

Le CNESER proposait également, entre autres, un article prévoyant que les critères et résultats des évaluations des ED par la future AERES seraient rendus publics et soumis chaque année au CNE-

SER, ainsi que les décisions ministérielles d'accréditation des ED. Et encore, un article octroyant un droit de recours devant le CNU aux enseignants-chercheurs HDR exclus d'une équipe de recherche, et quelques alinéas améliorant la situation des doctorants (notamment, la limitation à dix du nombre de doctorants par directeur de thèse). Il ne reste, hélas, rien dans l'arrêté du 7 août de ces propositions que le ministère avait pourtant paru admettre en séance...

Sur d'autres aspects importants, les contre-propositions syndicales ont été également été rejetées ; en particulier, la présence de représentants élus des personnels et l'augmentation du nombre de représentants des doctorants au Conseil de l'ED, les dérogations de droit au nombre maximum d'inscriptions en thèse en cas de maladie et maternité, etc.

Ne nous y trompons pas : l'ouverture des formations et écoles doctorales aux grandes écoles privées, déjà presque toutes habilitées à délivrer le grade de master dans des conditions de concurrence déloyale flagrante (moyens financiers largement supérieurs, absence de véritables unités de recherche...) est emblématique de la vision qui sous-tend ce dispositif...

C'est maintenant l'intervention des collègues qui peut imposer une alternative. ●

Opacité et pilotage politique

→ par Philippe Enclos, élu au CNESER et au CoNRS

Le projet de décret relatif à l'AERES, virgule, conséquence de la loi programme pour la recherche du 18 avril 2006, se caractérise par l'absence de démocratie et par des procédures d'évaluation opaques.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a organisé précipitamment des rencontres le 17 juillet avec les organisations syndicales puis le lendemain avec les organisations représentées au CNESER sur un projet de décret relatif à l'Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Voici donc le quatrième volet de mise en œuvre de la loi de programme pour la recherche. De manière générale, ce projet procède d'une représentation dirigiste, utilitariste, concurrentielle et élitiste de la science que le mouvement de 2004 et les États généraux n'ont pourtant cessé de stigmatiser, et dont l'histoire des sciences a démontré l'absurdité et la contre-productivité. Ce texte organise une super-structure (prévue par la loi) inutilement complexe, non démocratique, et ignore plusieurs principes fondamentaux consi-



lettres de missions, évidemment non publiques, fixant les critères d'évaluation. Par ailleurs, le projet ne contient pas la moindre disposition tendant à assurer le caractère contradictoire des évaluations : cet « oubli » démontre clairement que l'évaluation est conçue comme une police, un instrument de contrôle hiérarchisé.

Le texte abandonne, en outre, le principe de l'évaluation conjointe par la même instance des unités de recherche et des personnes qui y travaillent (type CNRS), qu'il fallait au contraire améliorer et étendre (enseignants-chercheurs, unités propres des universités). Il se borne à prévoir la transmission des avis d'évaluation des unités aux instances d'évaluation des personnes (au risque de réduire le rôle de ces dernières à celui de commissions paritaires). Comment ne pas y voir la préparation d'une remise en cause du statut des personnels ?

Il ne reste rien dans ce projet du principe d'un rapprochement entre le Comité National de la Recherche Scientifique et le Conseil National des Universités en vue de la construction démocratique d'une grande instance d'évaluation nationale sur la base des structures existantes et des méthodes qui ont fait la preuve de leur efficacité et de leur légitimité.

Last but not least, le texte rend possible le contrôle par l'AERES des avis émis par le CNESER en matière d'habilitation de formations supérieures ! Le ministère, qui a déjà pris l'habitude de traiter cette instance élue par le mépris, n'aurait pu mieux exprimer sa détestation de la démocratie qu'en la supprimant purement et simplement. ●

▼
Un article soumis
au secret professionnel, pas
moins, l'ensemble des
débat au sein de l'Agence
▲

dérés comme intangibles par les personnels, leurs organisations représentatives et la quasi-totalité des instances actuelles d'évaluation (CPCN, CP-CNU, commissions d'évaluation de l'INSERM, assemblée générale du Comité national, etc.) et des organisations syndicales.

DES EXEMPLES ?

Exclusion du principe de l'élection par les pairs à tous les niveaux de l'AERES, depuis le Conseil dont tous les membres seront nommés par le premier ministre jusqu'aux « comités d'évaluation » (comités de visite) constitués discrétionnairement par les directeurs des « sections », eux-mêmes désignés par le Conseil. Ce système suffit à délégitimer l'agence, et contredit l'objectif affiché d'en garantir l'indépendance, spécialement à l'égard du pouvoir politique.

Refus de l'indispensable prise en considération des disciplines dans la compo-

sition des comités d'évaluation, et ne garantit pas la présence de collègues de rang B. Le ministère préfère insister sur son soi-disant souci de transparence : les CV des membres des comités de visite seront rendus publics. Mais pas ceux des membres du Conseil, choisis parmi une sélection effectuée par les chefs d'établissement sans consultation de leurs Conseils, ni ceux des directeurs de sections ! La publication des rapports des comités de visite et des rapports de synthèse établis par les directeurs des sections n'est pas non plus prévue.

INDÉPENDANCE ET TRANSPARENCE AU RENCART

Pour verrouiller complètement le dispositif, un article soumis au secret professionnel, pas moins, l'ensemble des débats au sein de l'agence, de son conseil et des comités d'évaluation. En sus, les directeurs établiront seuls les



© iStockphoto/meg380

Réussir l'intégration

→ par Michèle Gabert, Jean Demalander, collectif « formation des enseignants »

L'intégration des IUFM à l'université doit préserver et renforcer la qualité de la formation des enseignants et l'unité du service public. C'est l'affaire de tous les syndiqués du SNESUP.

L'évolution des IUFM, diversement critiqués, est nécessaire. Deux scénarios institutionnels sont envisageables : l'intégration à l'université pour mieux lier formation des enseignants et recherche (cf. le rapport Bancel en 1990) ; ou des écoles professionnelles placées sous l'autorité des recteurs et de l'inspection. Derrière eux, ce sont deux conceptions des métiers de l'enseignement qui s'opposent. L'intégration à l'université permet de développer la conception de l'enseignant concepteur et acteur de sa pratique. L'école professionnelle produit un enseignant applicateur des injonctions ministérielles.

En deçà, deux conceptions de l'école de la République et de la citoyenneté s'affrontent.

L'enjeu est bien le modèle de société que nous voulons pour demain. C'est pourquoi nous devons réussir l'intégration, tant sur le plan des structures que sur celui de l'articulation des cursus, universitaires et IUFM. L'intégration ce n'est pas seulement l'aspect juridique et institutionnel, certes décisif. Elle renvoie aussi au cahier des charges de la formation des maîtres que le ministère devrait rendre public à la rentrée universitaire.

La loi d'avril 2005 donne un délai de trois ans pour cette intégration. Il faut donc que les IUFM aient rejoint l'université le 1^{er} janvier 2008.

Or en mai 2006, rien n'était fait.

Le ministère a décidé dans l'urgence de procéder en deux vagues. La première concerne les académies de Limoges, La Réunion et Reims et, semble-t-il depuis fin août, Aix-Marseille et Versailles.

Si ce processus n'aboutit pas avant les échéances électorales de 2007 on peut craindre un abandon de ce projet et un repli, bien plus simple à mettre en œuvre, sur une école professionnelle.

C'est pourquoi nous, syndiqués du SNESUP, devons tout mettre en œuvre, à l'université comme à l'IUFM, pour réussir l'intégration.



© Istoc/Photo Elena Slastnova

Derrière les scénarii institutionnels, deux conceptions du métier d'enseignant, de l'école de la république et de la citoyenneté s'affrontent

L'académie de Reims présente tous les atouts pour conduire une réflexion et construire des propositions. Les forces du SNESUP y sont bien présentes. Une réunion des responsables de sections a été organisée le 12 juillet en présence de Jean Fabbri, secrétaire général et Michèle Gabert, responsable du secteur formation

des enseignants. La discussion a mis en évidence différentes approches entre les collègues universitaires et IUFM. L'échange a permis de construire une position commune, en particulier

sur le point important du statut, et d'élaborer des propositions.

POURQUOI UN STATUT UNIVERSITAIRE SPÉCIFIQUE AUX IUFM ?

Parce que l'IUFM assure des missions de service public et que ces missions doivent être garanties par un « article 33 »⁽¹⁾ offensif, c'est-à-dire par la publication d'un décret définissant les règles d'organisation et de fonctionnement des IUFM à l'instar de ce qui a été fait pour les IUT.

L'objectif c'est d'éviter toute dilution des formations dans l'université tout en renforçant la prise en compte de la formation des enseignants par l'université en son entier, sans désinvestissement de l'État. Est nécessaire en ce sens que l'État soit représenté au sein de cette composante qui a notamment pour mission la formation initiale des enseignants, fonctionnaires stagiaires et non étudiants.

Le service public de formation porté par

l'IUFM et l'université d'intégration doit garantir l'unité de la formation des enseignants sur tout le territoire. Formation articulée au recrutement par concours définis nationalement.

En outre il faut garantir les moyens alloués à la formation des enseignants par l'État de même qu'il faut préserver le budget de l'université du choc de l'intégration⁽²⁾. Grâce à un tel décret fondateur garantissant son identification sans dilution, la formation des enseignants devient une mission essentielle et explicite de l'Université. Un changement de statut dans les instances universitaires est alors nécessaire afin que les personnels et les usagers y soient représentés, ainsi que dans la représentation au niveau national (CNESER).

L'autre face de l'intégration, celle de l'articulation des cursus, IUFM et universitaires, est aussi décisive. À Reims des propositions ont été faites et des questions posées. Proposition : que le conseil de l'IUFM conserve la maîtrise d'œuvre des formations votées par le CA de l'université, notamment du calendrier des stages. Question : de quelle manière vont s'insérer les étudiants et stagiaires de l'IUFM dans le schéma LMD ? Quelles passerelles ? Reconnaissance sous forme de crédits ECTS de la préparation aux concours ? Mastérisation de la formation ? Enfin les questions concernant l'affectation des personnels ont été abordées. Au-delà de la situation champardenaise, l'urgence d'un cadrage national est évidente tant pour l'aspect institutionnel/statutaire que pour celui des formations (volumes horaires définis nationalement par ex.). C'est aussi vrai de la régulation ultérieure du dispositif. L'autonomie des universités ne doit pas être le levier de l'éclatement du caractère national de la formation des enseignants du primaire et du secondaire. Elle doit au contraire permettre de libérer toutes les énergies pour concevoir une formation des enseignants plus et mieux universitaire et professionnelle. ●

(1) Devenu l'article 713-9 dans l'actuel Code de l'éducation.

(2) Le budget de l'université ne pourrait par exemple pas supporter le paiement des frais de déplacement des stagiaires qui relèvent de l'État.

Un rapport sur l'orientation... assez orienté

→ par Michelle Lauton, membre du BN

Le rapport de l'IGAENR⁽¹⁾ intitulé « Accueil et orientation des nouveaux étudiants dans les universités », est basé sur des statistiques et sur des rencontres excluant les syndicats représentatifs. Formulant des constats et des recommandations recevables, il comporte toutefois des propositions inquiétantes pour l'avenir.

Ce rapport expose les défis auxquels est confrontée l'université : répondre aux besoins nouveaux, atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur. Il met l'accent sur les contraintes parfois contradictoires entre les exigences d'excellence scientifique et de démocratisation impliquant l'accueil d'un nouveau public, hétérogène, mal préparé aux études universitaires. Il recommande de « *bonnes pratiques* » : connaissance du public étudiant, information (lycées) et liens avec le secondaire, rôle des SCUIO, accueil conçu comme aide à l'orientation, tutorat, dispositifs de soutien (initiation au travail universitaire, apprentissage de l'autonomie), enseignants référents, supports de cours en ligne, prise en compte du devenir professionnel des étudiants, etc. Un frein à la généralisation de ces « *bonnes pratiques* » est l'insuffisance des moyens (6 820 € par étudiant à l'université). Aucune référence n'est faite aux apports de travaux de recherches sur ces « *bonnes pratiques* ». Les points suivants sont « *les prérequis de toute politique nationale efficace dans le domaine de l'accueil et de l'orientation des nouveaux étudiants* », mais les solutions préconisées sont parfois très contestables :

- accorder à la mission de formation des universités une importance égale à la mission de recherche : certes, mais l'IGAENR vise ici une réforme du décret du 6 juin 1984 faisant éclater le statut d'enseignant-chercheur (Espéret, Belloc), « *suppos[ant] donc des réformes lourdes et d'amples négociations* »... ;
- fixer des objectifs ambitieux au système et lui donner les moyens de les atteindre : fort bien, mais l'IGAENR vise une « *amélioration radicale de la gouvernance des universités* », notamment de leur organisation interne en termes d'UFR, de périmètre des établissements, d'autonomie et de budget global...

En prétendant viser l'objectif partagé de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, il propose des moyens inacceptables, de nature à dégra-

der le service public. Pour le SNESUP, l'amélioration de la réussite des étudiants à l'Université a les impératifs suivants :

- les moyens consacrés à l'enseignement doivent être portés à 10 000 € par étudiant et les engagements en matière de créations d'emploi doivent être tenus ;
- chaque universitaire doit pouvoir assurer l'ensemble de ses missions et les voir reconnues (allègement des services d'enseignement, tableau d'équivalence...);
- les éventuelles évolutions concernant la structuration interne des universités, leur autonomie et la carte universitaire doivent reposer sur des larges concertations, associant collègues, étudiants et partenaires (syndicats, collectivités locales, etc.).

Enfin, le rapport formule douze recommandations.

Certaines, négatives, coupent formation générale et professionnelle :

- *empêcher la poursuite d'études après une licence professionnelle.*

D'autres sont ambiguës, tributaires des interprétations qui en seront faites :

- *privilégier l'orientation des bacheliers technologiques et professionnels vers les filières courtes* (incitations financières pour les IUT, commission de recours auprès du recteur pour les STS) ;
- *privilégier le critère de l'insertion professionnelle dans l'examen des habilitations* ;
- *penser les cursus du L en termes de débouchés autant qu'en termes de disciplines.*

Tout au long de ce rapport l'IGAENR « *insiste sur le caractère stratégique de la liaison entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et sur le fait que cette liaison indispensable n'est pas pour l'essentiel réalisée* ». Elle énonce

des causes multiples : système d'orientation du secondaire « *manifestement défaillant* », notamment pour l'accès des milieux défavorisés ; méconnaissance réciproque des deux niveaux, aggravée par la concurrence entre lycées à classes post-baccalauréat et universités. Le rapport recommande donc de « *faire de la liaison secondaire/supérieur une priorité académique* » et de « *professionnaliser l'orientation* », avec des modèles de bon fonctionnement dans le supérieur. Il souligne également que « *plus un étudiant est fragile au regard des études qu'il entreprend, plus il doit être encadré et plus les dispositifs mis en œuvre doivent être directs* ».

Ce rapport pose donc des questions réelles mais peine à s'affranchir des « solutions » gouvernementales porteuses de dangers pour les étudiants, les personnels, les universités. On ne peut s'empêcher de rapprocher ses termes des déclarations récentes de N. Sarkozy dans son livre *Témoignage* où, s'il considère qu'il est « *urgent* » d'accroître les moyens, il prône le modèle unique d'établissements puissants dotés d'une autonomie accrue... avec une orientation sélective des étudiants à l'entrée des universités, allant de pair avec une première année purement généraliste. Nous entrons donc dans une année où le débat sur l'avenir de l'Enseignement supérieur va s'aiguïser et s'amplifier. ●

(1) Ce rapport est téléchargeable sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : www.education.gouv.fr, <http://www.education.gouv.fr> (rubrique « publications », puis « rapports », puis « rapports de l'IGAENR »).



Endiguer et canaliser la demande sociale d'accès et de réussite aux études supérieures ?

Chantal Enguehard

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN INFORMATIQUE À L'UNIVERSITÉ DE NANTES

Les chercheurs en informatique au plus haut niveau international ainsi qu'un certain nombre de citoyens dénoncent les machines à voter opaques et invérifiables et souhaitent alerter la population sur les risques de cette technologie mal maîtrisée.

Le vote électronique tend à s'instaurer un peu partout. Pouvez-vous faire le point des expériences en France et dans le monde ?

Les machines à voter sont utilisées aux Pays-Bas, en Inde et au Brésil, et partiellement en Belgique (45% des électeurs), aux États-Unis (40%). L'Allemagne, l'Australie et l'Italie ont mené des expériences dans ce sens.

La Suisse réfléchit à la généralisation du vote par internet.

Dans le même temps l'Irlande, qui avait prévu d'utiliser des machines à voter en 2004, a finalement arrêté ce projet à la suite des conclusions d'une commission indépendante. Le sénat nigérian vient également de rejeter ce type de projet. Le Royaume-Uni et les États-Unis ont abandonné les expériences de vote par Internet. En France, quelques expériences avec des machines à voter ont été menées à partir de 2000. Puis, le gouvernement a décidé d'automatiser toutes les communes de plus de 3500 habitants à s'en équiper. Les machines à voter doivent obligatoirement être choisies parmi trois modèles agréés par le ministère de l'Intérieur. Curieusement, parmi ces trois modèles, on trouve celui qui a été refusé en Irlande. Lors du dernier scrutin en France, 900 machines à voter ont été utilisées. Ce nombre pourrait être de plusieurs milliers lors des prochaines élections présidentielles.

Ce mode de consultation présente des risques pour la démocratie, dites-vous... lesquels ?

Bien que la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) ait déclaré qu'il est indispensable d'avoir systématiquement recours à l'expertise indépendante des systèmes de vote électronique, les machines agréées en France sont protégées par le secret industriel : il est interdit à quiconque d'en connaître le fonctionnement et l'agrément délivré ne vérifie ni leur fiabilité ni leur résistance aux tentatives de fraude. Le problème majeur réside dans le fait qu'il n'est plus possible aux citoyens ou aux personnes des bureaux de vote de surveiller les élections puisque personne ne sait ce qui se passe vraiment dans la machine, à part ceux qui en ont réalisé le programme. Et surtout il est impossible de vérifier ses résultats.

Ces machines sont peu fiables, il s'agit d'ordinateurs utilisant des programmes de plusieurs dizaines de milliers de lignes. Or tous les ordinateurs, y compris ceux équipant les machines



© DR

à voter, connaissent des pannes, des dysfonctionnements. Il reste des erreurs dans les programmes et le matériel peut être défectueux. En résumé, une machine à voter peut donner des résultats faux. Il y a déjà eu des cas de résultats aberrants comme d'enregistrer plus de voix qu'il n'y a d'électeurs. Mais d'autres erreurs (comme inverser le nombre de voix obtenues par deux candidats) ont pu passer inaperçues, puisqu'il n'y a aucun moyen de s'en rendre compte. Enfin, il serait facile de mettre en place une fraude massive et indétectable. Ces problèmes ont été clairement énoncés par l'association internationale ACM (Association for Computing Machinery) qui regroupe plus de 80000 membres institutionnels, universitaires et industriels.

L'ACM recommande l'impression d'un bulletin vérifié par l'électeur : quand l'électeur fait son choix sur la machine, celle-ci imprime un papier portant le nom du candidat choisi ; l'électeur peut voir ce bulletin à travers une vitre et vérifier ce qui y est imprimé ; lorsqu'il confirme son choix, le bulletin est automatiquement déposé dans une urne scellée, son contenu est recompté pour vérifier les résultats de la machine ; en cas de désaccord ce sont les bulletins qui font foi.

EN SAVOIR PLUS

- **France** : www.recul-democratique.org
- **Belgique** : www.poueva.be
- **Québec** : techmocratie.org
- **Irlande** : evoting.cs.may.ie
- **États-Unis** : www.VerifiedVoting.org, www.BlackBoxVoting.org, www.VotersUnite.org, accurate-voting.org
- **Hollande** : www.wijvertrouwenstemcomputersniet.nl/English
- **Suisse** : <http://www.smat.ch/evoting>
- **Europeans For Verifiable Elections** : www.efve.eu
- **Déclaration de l'ACM** : <http://www.acm.org/usacm/weblog/index.php?p=73>

CE QUI FAUT SAVOIR

Tous les procédés de vote électronique s'appuient sur des ordinateurs munis de logiciels de vote. Il faut distinguer :

- **les machines à voter** : dans leur bureau de vote habituel, les électeurs enregistrent directement leur vote sur un ordinateur. Celui-ci comptabilise les voix et délivre les résultats à la clôture du scrutin ;
- **le vote par Internet** : les électeurs votent depuis n'importe quel ordinateur en se connectant au site web de vote.

Vingt-six états américains ont incorporé ce principe à leur législation, et treize autres y songent, le Brésil l'a expérimenté. En France il n'en est pas question : aucune des machines à voter agréées ne prévoit cette innovation pourtant indispensable à des élections démocratiques.

Ne comporte-t-il pas aussi des avantages ? Doit-on rester en deçà d'un progrès ?

Bien sûr, le vote électronique présente des avantages : il rend le vote plus facile pour les handicapés (en mettant en place des écouteurs et des touches en braille pour les malvoyants, par exemple), et la fraude pourrait être rendue plus difficile. Encore faudrait-il que les machines soient réalisées avec toutes les précautions nécessaires : ce n'est pas le cas actuellement.

Le danger le plus important pour la démocratie, réside-t-il dans cette évolution technique ? Les citoyens sont-ils assez impliqués dans son exercice le plus large ?

En fait les deux questions sont intimement liées : d'une part, les mairies s'équipent en machines à voter en invoquant la difficulté de trouver des scrutateurs, d'autre part le vote électronique tel qu'il est mis en place interdit aux citoyens d'exercer un contrôle effectif sur la procédure de vote.

Il ne faut pas oublier que vivre en démocratie signifie que le pays est gouverné « par le peuple et pour le peuple ». Le jour des élections, le peuple choisit les représentants auxquels il va déléguer son pouvoir. Cette passation de pouvoir est donc au cœur de la démocratie puisqu'elle garantit la légitimité des élus. Il est essentiel qu'elle puisse être comprise et vérifiée par les citoyens.

On peut déplorer qu'actuellement peu de citoyens s'impliquent dans le bon déroulement des élections, avec le vote électronique cela perdra toute signification ! ●

Dès la rentrée, développer les forces du syndicat

→ par Maurice Hérin, *Animateur du secteur Vie syndicale*

En cette rentrée, pour faire face, renforcer l'outil d'action et de rassemblement, développer le SNESUP, cotiser, adhérer, s'adresser largement à nos collègues, est une obligation et une perspective.

Le SNESUP-FSU a terminé l'année universitaire en maintenant les forces de ses adhérents : comme en 2005, 6000 universitaires ont effectivement cotisé au syndicat. C'est une force considérable, de loin la plus importante par son influence (près de 40 % des voix) comme en organisation (avec des sections syndicales actives dans le plus grand nombre des établissements). La développer reste pourtant un objectif de première importance. Au printemps 2006, la lutte large et déterminée contre le CPE, le succès de ce mouvement social sans précédent, ont montré la nécessité de forces syndicales combattives, ouvertes au rassemblement de tous. Collectivement, le SNESUP a assuré cette responsabilité, il est reconnu comme le syndicat du supérieur. Mais en même temps, le gouvernement, les forces libérales ont porté des coups à la recherche publique (avec l'ANR, l'AERES). De même, si nous avons pu

AGENDA

La réunion des responsables de section aura lieu le jeudi 5 octobre à Paris. Dès maintenant, organisez votre venue !

arracher des engagements de créations d'emplois, les moyens budgétaires annoncés pour 2007 sont lourdement insuffisants. Dès cette rentrée, la question du pouvoir d'achat et des salaires décents est clairement posée, et les collègues sont appelés à des élections professionnelles (au CTPU dès maintenant, au CNESER au printemps).

Le SNESUP-FSU doit donc passer à une vitesse supérieure dans son activité et son développement.

Quelques objectifs précis :

- **Le versement rapide de la cotisation** syndicale est décisif, pour une bonne gestion et un fonctionnement efficace du syndicat. Cette année encore,

l'expérience montre que les retards de cotisations sont sources de dysfonctionnements, de pertes d'adhérents. Les prélèvements automatiques ou les versements directs avant le 31 décembre ont été plus nombreux, mais il faut encore progresser...

- **L'adhésion de nouveaux collègues** (500 dans l'année), notamment les jeunes, les collègues en situation précaire, les nouveaux titulaires, est un facteur clé. En 2005-2006, ces adhésions ont compensé les départs, mais il nous faut plus pour renforcer le syndicat, pour assurer le renouvellement des équipes syndicales au plan des établissements comme au plan national.

- **Avant et après l'accès à la retraite, le sens de l'adhésion au SNESUP** et l'importance des liens syndicaux sont à souligner et valoriser : les retraités ont toute leur place dans le syndicat. Là encore nous avons à progresser et rassembler. ●

BARÈME DES COTISATIONS

COTISATIONS 2006-2007

Pour ce barème 2006-2007, toutes les cotisations représentent 0,651 % du traitement brut annuel (il peut s'ensuivre une augmentation ou un maintien du montant de la cotisation) augmentés de 1,5% pour tenir compte de l'inflation, l'éventuelle augmentation totale étant plafonnée à 3% (CAN du 8 juin 2006).

Corps/Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
CERTIFIÉS / PLP / PTA ENSAM	123	132	143	146	156	167	174	187	199	210	231
BI ADMISSIBLES	125	143	148	156	167	176	185	199	210	231	242
ASSISTANTS	125	143	156	168	181	189	199	210	237		
AGRÉGÉS/PT ENSAM	133	156	168	182	195	208	223	238	258	275	286
MCF/MASS	159	180	198	222	237	253	260	275	286		
CERTIFIÉS HC	174	197	210	226	244	261	275				
AGRÉGÉS HC	231	245	258	275	286	(A1)310	(A2)319	(A3)339			
MCF HC / PR 2	231	245	258	273	286	(A1)310	(A2)319	(A3)339			
PR I	286	(B1)339	(B2)353	(B3)373	(C1)392	(C2)404	(C3)409				
PR EXC	(D1)409	(D2)428	(D3)447	(E1)447	(E2)463						
VACATAIRES	36	Cotisation hors barème : 0,651 % du traitement brut annuel.									
LECTEURS	63	Enseignants à mi-temps sur poste (moitié de cotisation), Collègues en CPA : 80% du montant de la cotisation correspondant à leur indice. Retraités : 40% de cotisation correspondant à l'indice terminal de carrière (cf. barème retraités).									
ALLOC MONITEURS ATER	98	Enseignants intégrés dans les CHU : + 50 % tous indices. Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à indice de rémunération.									

IMPORTANT : Compte tenu des dispositions fiscales, le coût effectif de votre cotisation est de 37 % du versement effectuée selon les indications de la grille.

L'attestation de cotisation vous sera transmise en début 2007 si règlement avant le 31/12/06.

André Mandouze → par Daniel Monteux grand intellectuel et homme de courage

Un bel hommage a été rendu cet été à André Mandouze, intellectuel chrétien engagé mais aussi laïc déterminé, homme de tous les combats pour les droits et libertés. Des lignes de Saint Augustin ont été déclamées par Gérard Depardieu, un message a été lu au nom d'Abdelaziz Bouteflika. Le SNESUP était représenté.

Décédé le 5 juin à la veille de ses 90 ans, André Mandouze laissera le souvenir d'un très grand universitaire, d'un résistant, fidèle à ses convictions chrétiennes dans tous ses engagements, d'un militant syndical respecté.

▼
La vie d'André Mandouze
fut un parcours
de résistance à toutes
les formes d'oppression
▲

C'est à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) que je l'ai connu, au début des années 70. Notre université était alors un bastion d'ultra-conservatisme et d'intolérance, sous la houlette d'équipes qui n'avaient pas digéré 68, et dont certains membres s'apparentaient à une extrême droite nostalgique de « l'Algérie française ». Ces gens détestaient Mandouze, mais ce spécialiste mondialement reconnu de patristique (l'étude des Pères de l'Église et de leurs idées) en imposait à nos pires adversaires par sa fermeté tranquille.

SAVANT, RÉSISTANT, SYNDICALISTE

À 89 ans, André Mandouze nous a quittés. Spécialiste incontesté de Saint Augustin, notre regretté camarade eut une vie des plus actives tant en ce qui concerne les humanités latines que pour la défense, la promotion du service public d'enseignement supérieur. Son activité débordante fut sans cesse mise à la disposition de la démocratie, de la liberté, de la paix, de l'indépendance des peuples colonisés, du respect de l'homme et de la défense de l'esprit.

Ancien normalien, agrégé de lettres classiques, il intègre l'enseignement supérieur en 1942 comme assistant à la faculté des lettres de Lyon. Début 1946, il part en coopération à la faculté des lettres d'Alger. En 1956, après avoir été expulsé d'Algérie, il est nommé à Strasbourg. Il soutient sa thèse en 1968 et est élu professeur à la Sorbonne. Il terminera sa carrière universitaire à Paris IV.

André Mandouze fut aussi un syndicaliste dévoué et efficace. Il siégea plusieurs années au CNESER comme élu du SNESUP. C'est là que je l'ai plus particulièrement connu et apprécié. Les interventions étaient toujours très écoutées et souvent redoutées de la part des représentants de l'administration.

J'ai eu l'occasion de le rencontrer plusieurs fois pendant sa retraite : il n'avait rien perdu de sa verve et de son dynamisme pour défendre ses idéaux de générosité et pour évoquer avec force ses combats pour l'indépendance de l'Algérie et ses vœux pour l'avenir de ce pays.



*« Après avoir traversé le siècle en ne cessant de tempêter contre les compromis et les concessions. »
(J. Daniel)*

Notre petite section syndicale, qui devait lutter sans trêve pour faire reconnaître ses droits, s'honorait de la participation active d'André Mandouze. Il était la cour-

toisie même, tout en n'épargnant pas ses critiques quand il le fallait.

Il porta les couleurs du SNESUP dans plusieurs élections au CNU, dans un secteur où l'ultra-droite était hégémonique, et fut un élu syndical écouté et respecté au CNESER.

La vie d'André Mandouze fut un parcours de résistance à toutes les formes d'oppression et d'engagement humaniste lucide pour toutes les justes causes.

Sous l'occupation nazie, il fonde, avec le Père Chaillet, « *Témoignage Chrétien* », à la fois mouvement de résistance et journal, autour duquel se regroupent de nombreux catholiques, face à une hiérarchie qui sombre majoritairement dans le pétainisme. TC sera de presque tous les combats pour les droits des peuples, les droits de l'homme et la justice sociale, mais Mandouze quitte le journal en 1948, quand celui-ci s'aligne sur l'anticommunisme ambiant.

Enseignant à l'Université d'Alger, André Mandouze est, bien avant beaucoup

Guy Odent

d'autres, un des observateurs les plus lucides de l'oppression colonialiste et des réactions qui préparent l'insurrection armée de novembre 1954. Son article de 1947 dans la revue *Esprit* : « *Prévenons la guerre d'Afrique du Nord* » est prémonitoire. Dès le début de la lutte d'indépendance, Mandouze s'oppose à la guerre coloniale, et subit la répression pour « *Tentative de démoralisation de l'armée et de la nation* ». Une campagne d'opinion animée par François Mauriac le sortira de prison. À l'indépendance de l'Algérie, le GPRA (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) fait appel à lui pour diriger l'enseignement supérieur, tâche immense, car tout était à faire. Il sera ensuite recteur de l'université d'Alger, où affluent des milliers de jeunes que le colonialisme tenait à l'écart des études supérieures.

▼
Un des observateurs
les plus lucides
de l'oppression colonialiste
▲

À la même époque, ce théologien progressiste fut associé par le Pape Jean XXIII à la préparation de l'encyclique « *Pacem in Terris* », immense effort de rénovation de la doctrine et de la liturgie catholiques visant une Église au service de la paix et des peuples.

C'est fin 2004 que j'ai rencontré André Mandouze pour la dernière fois, lors d'une soirée organisée par le PCF, place du Colonel Fabien, pour le 50^e anniversaire du déclenchement de la guerre d'Algérie. Certes physiquement affaibli, il intervint cependant avec la clarté d'*Esprit* et la franchise que nous lui connaissions, rappelant les fraternités nouées dans les luttes communes et fustigeant le vote des pouvoirs spéciaux⁽¹⁾ à Guy Mollet en février 1956 par les parlementaires communistes.

Tel était André Mandouze, érudit modeste et discret, humaniste, homme de pensée et d'action⁽²⁾, auquel son syndicat, le SNESUP rend un hommage respectueux et ému. ●

(1) « Pouvoirs spéciaux » grâce auxquels le gouvernement engagea massivement les soldats du contingent dans la guerre, alors qu'il avait été élu en promettant de faire la paix.

(2) À lire, sous le titre *Mémoires d'Outre-Siècle - D'une Résistance à l'autre*, ses mémoires, aux Éditions V. Hamy.

Hommage à Pierre Vidal-Naquet

→ entretien avec Jean-Pierre Kahane



Gérard Lauton : *Peux-tu évoquer les causes dans lesquelles s'est illustré Pierre Vidal-Naquet ?*

Jean-Pierre Kahane : Mon souvenir remonte à 1958 quand le Comité Audin⁽¹⁾ a été créé et que Pierre Vidal-Naquet en a été le secrétaire en lien étroit avec le mathématicien Laurent Schwarz. Il a signé le Manifeste des 121, appel à la désobéissance contre la guerre d'Algérie, qui lui a valu un an de suspension par le ministère de l'Éducation nationale. Il a publié son premier livre sur cette affaire (voir ci-contre).



Le livre qui fit éclater la vérité sur la torture en Algérie

G. L. : *Peux-tu nous en dire un peu plus sur cette action anticolonialiste ?*

J.-P. K. : On lui doit beaucoup sur la mise à jour de l'affaire Audin, sur la réactivation récente de ce Comité, avec un prix donné alternativement à des mathématiciens français et algériens⁽²⁾ sur le nom donné à une place Maurice-Audin à Paris. Un autre souvenir remonte aux années 61-62-63 avec le massacre des Algériens en octobre 1961, quand Pierre Vidal-Naquet a clairement établi la responsabilité de Papon.

▼
Il ne lâchait pas prise...
▲

G. L. : *Il y a aussi toute son action militante contre le racisme, pour les Droits de l'Homme.*

J.-P. K. : Oui, et cela dans nombre d'associations, mais je ne suis pas le mieux placé pour en évoquer toutes les dimensions. Pierre Vidal-Naquet était aussi membre du SNESUP, syndicat encore peu nombreux⁽³⁾ dans les années 60 mais très dynamique. Au Bureau national figurait aussi Madeleine Rébérioux, historienne et très impliquée comme lui dans l'action pour les droits de l'homme. Il était antiraciste dans l'âme.

Il faudrait aussi évoquer son œuvre et son action d'historien helléniste.

G. L. : *Pierre Vidal-Naquet s'est aussi exprimé lors des événements récents sur Israël, la Palestine et le Liban.*

J.-P. K. : Oui, y compris en signant l'Appel « Nous, juifs, contre les frappes d'Israël » lancé conjointement avec Marcel Francis Kahn, Stéphane Hessel, Raymond Aubrac notamment, contre une politique d'Israël qu'il jugeait désastreuse. Mais aussi en faveur de la création d'un État palestinien.

G. L. : *En résumé...*

J.-P. K. : Un universitaire dans l'âme qui fait honneur à l'université. Si tu me fais dire encore quelques mots sur lui, c'est l'admiration : pour l'œuvre, pour le courage, pour l'obstination. Il ne lâchait pas prise... ●

(1) Maurice Audin, jeune mathématicien assistant à la Faculté des Sciences d'Alger, enlevé par les parachutistes du 1^{er} RCP, mort sous la torture, jamais retrouvé. Sa thèse a été soutenue à titre posthume.

(2) Cf. article de Gérard Tronel dans *Le Snesup*.

(3) Jean-Pierre Kahane en était le secrétaire général en 1962.